

Fiche analytique – Mémoire de Master MUSE

A rendre au secrétariat lors de l'inscription à la soutenance du mémoire

* champs obligatoires

AUTEUR*	NOM : BOLL	PRENOM : EMILIE	
TITRE MEMOIRE*	. L'investissement durable face aux stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union Européenne : l'exemple de l'investissement immobilier		
NUMERO MEMOIRE	583		
DATE SOUTENANCE	27 juin 2024	Salle: 003	Heure: 14h00
THEMATIQUE* (AFFILIATION)	Droit de la finance durable		
VOLEE MUSE*	2022		
TITRE ACADEMIQUE* (par ex.: licencié en biologie)	Licencié en droit		
DIRECTION* / EVALUATION	Directeur de mémoire* Docteure Elena Cima	Co-directeur de mémoire*	Nom(s) du ou des juré(s)* Martin Schlaepfer
STAGE (éventuel)	Organisme d'accueil	Maître de stage	
Projet de l'ISE (éventuel) auquel le mémoire est rattaché			
Bourse (éventuelle) reçue par l'étudiant			
COLLATION*	58*	19*	17*
TERRAIN D'ETUDE OU D'APPLICATION			
MOTS-CLES* (entre 5 et 10)	Finance durable, immobilier, investissement durable		
RESUME* (max 1500 car)	Au cours des dix dernières années, des avancées notables ont été réalisées dans la mise en œuvre de mesures pour atténuer et s'adapter au changement climatique. Cependant, dans l'état actuel des choses, elles ne suffiront pas à limiter le réchauffement en dessous de 2°C. Un des principaux freins est le manque de financement. En effet, il existe un déséquilibre persistant entre les investissements dans les énergies fossiles et ceux dirigés vers des activités économiques durables. Dans ce contexte, l'Accord de Paris émerge comme un cadre politique essentiel. Il fixe des objectifs contraignants en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui a un impact direct sur le secteur financier, en particulier sur les investissements dans l'immobilier, l'un des plus grands contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre. À cette fin, l'Union Européenne a défini des critères de durabilité stricts pour les investissements durables dans la construction et la rénovation de bâtiments. Cette étude examine les performances de durabilité d'un Fonds d'investissement durable pan-européen, qui investit exclusivement la construction de bâtiments neufs et la rénovation de bâtiments obsolète. L'étude évalue si les critères de durabilité de l'Union Européenne pour les investissements durables permettent de réduire significativement l'empreinte carbone des investissements, pour les rendre compatible avec les trajectoires de l'Accord de Paris et maintenir l'augmentation des températures sous 2°C d'ici 2100. Les résultats montrent que bien que la classification en tant qu'investissement durable induise un		

	engagement réel du fonds dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement, la réduction des émissions de carbone n'est pas toujours significative.
SUMMARY* (en anglais)	Over the past decade, significant progress has been made in implementing measures to mitigate and adapt to climate change. However, current efforts are insufficient to limit global warming to below 2°C. One of the main obstacles is the lack of financing. There is a persistent imbalance between investments in fossil fuels and those directed towards sustainable economic activities. In this context, the Paris Agreement has emerged as an essential political framework, setting binding targets for reducing greenhouse gas emissions. This has a direct impact on the financial sector, particularly on real estate investments, which are among the largest contributors to greenhouse gas emissions. To address this issue, the European Union has defined strict sustainability criteria for sustainable investments in building construction and renovation. This study examines sustainability performances of a pan-European sustainable investment fund that invests exclusively in the construction of new buildings and the renovation of obsolete ones. The study evaluates whether the European Union's sustainability criteria for sustainable investments significantly reduce the carbon footprint of investments, making them compatible with the Paris Agreement's trajectories to keep the temperature increase below 2°C by 2100. The results show that while classification as a sustainable investment reflects a real commitment by the fund to more environmentally friendly practices, the reduction in carbon emissions is not always significant.
REMARQUES	